



Quitté une entreprise et toucher les assedic

Par **Poutrus**, le **16/10/2008** à **13:05**

Bonjour, voilarnje suis embauché en cdi dans une entreprise depuis le mois de février 2008, suite a un avertissement que je trouve injustifié ma motivation n'ai plus a son apogée, et parallèlement un ami m' a proposé de créer une entreprise avec lui.rnje voudrais savoir comment je peux faire pour la quitter et avoir les assedic ,je tiens a préciser que je ne les ai toucher qu'une semaine dans ma vie, j'ai 27 ans. Mon but n'est pas de prendre des vacances au frais de l'état, j'aimerais suivre une formation sur la création d'entreprise, et prendre le tps de la monter correctement, tout en pouvant manger ...rnJe sais que le plus simple serai que je me fasse licencier, peut on s'arranger avec le patron pour avoir le statut de licencié et par exemple ne pas toucher ses indemnités ? que doit verser le patron pour licencier quelqu'un et à qui ? (pour me faire une idée de ce qu'il doit payer, pour savoir ce que pourrait être le compromis) s'est une S.A.S d'environ 20 personnes et l'activité est la conception de machines spéciales.rnd'avance merci

Par **Marion2**, le **16/10/2008** à **20:13**

Bonsoir,rnSi vous démissionnez, vous n'aurez pas droit aux indemnités ASSEDICrnCDT